

Les Cahiers de droit



Alvaro DEL PORTILLO, *Fidèles et laïcs dans l'Église*, traduction de l'espagnol avec mise à jour, Paris, S.O.S., 1980, 255p., 15\$.

Denis Vincelette

Volume 22, numéro 3-4, 1981

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/042481ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/042481ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Vincelette, D. (1981). Compte rendu de [Alvaro DEL PORTILLO, *Fidèles et laïcs dans l'Église*, traduction de l'espagnol avec mise à jour, Paris, S.O.S., 1980, 255p., 15\$.] *Les Cahiers de droit*, 22(3-4), 914-918. <https://doi.org/10.7202/042481ar>

fort originale. Prenant pour acquis que la société véhicule trop une image d'autorité qui permet de dominer les plus faibles, ou du moins ceux que l'on identifie comme tels, l'auteur propose d'aborder plutôt le problème différemment et de parler enfin de la capacité du mineur et de son bon droit à se défendre lui-même.

Dans cette même veine, l'auteur a choisi un plan et des informations qui permettent de mettre en évidence, non pas un droit des mineurs, mais les droits dont les mineurs sont privés ou dont ils sont d'ores et déjà titulaires.

Dans une première partie, l'auteur traite du principe de l'incapacité du mineur, déterminée à la fois par l'autorité parentale sur la personne et sur les biens de l'enfant.

Dans la seconde partie, il considère les éléments de capacité du mineur par le biais des actes que le mineur peut faire seul, soit de ceux pour lesquels sa seule volonté est suffisante, ou de ceux auxquels il doit personnellement consentir.

Enfin, dans une troisième et dernière partie, l'auteur étudie la minorité en regard de droits particuliers comme le statut du mineur émancipé, le statut de Français et celui d'étranger, le statut d'apprenti et celui de jeune travailleur.

En résumé, l'auteur a tenté de regrouper dans un seul document les règles juridiques essentielles concernant l'enfance et ce, en essayant de ne pas faire appel à la théorie du droit, mais en recherchant le contenu actuel et réel de la législation française.

ANN ROBINSON

Annuaire des pays de l'Océan Indien —

1979, Éditions du Centre national de la recherche scientifique et Presses universitaires d'Aix-Marseille, Paris et Aix-en-Provence, 1980, 623 pages, [ISBN 2-222-02818-3, 2-903025-06-8].

Le sixième volume de l'annuaire publié par le CERSOI (Centre d'études et de recher-

ches sur les sociétés de l'Océan Indien) groupement de recherches coordonnées Océan Indien, comprend comme à l'habitude plusieurs articles concernant le droit. Les lecteurs intéressés par l'Islam y trouveront cinq études sur les aspects de l'Islam contemporain dans l'Océan Indien. L'une d'elles est à signaler à ceux qui ne partagent pas le mépris officiel dont les positivistes triomphants entourent la coutume. L'article de Jean Mas, *La loi des femmes et la loi de Dieu (à propos d'une coutume grand-comorienne)* met à jour l'existence d'un droit coutumier matrilinéaire où les femmes seraient privilégiées par rapport aux hommes pour la dévolution de biens immeubles. Il s'agirait d'une survivance coutumière qui aurait résisté aussi bien à l'acculturation arabe qu'à la française.

Parmi les autres études signalons l'article du professeur J. L. Mestre, *Les juristes français et le droit mauricien à la fin du XIX^e siècle* qui présente les publications consacrées au droit mauricien et les consultations données en France par les juristes mauriciens notamment lors de la réintroduction du divorce dans le droit civil français.

L'annuaire comporte des chroniques dans les domaines suivants : international, politique et constitutionnel, économique et démographique, culturel et scientifique.

On trouve en outre une chronologie abondante des événements de l'année 1979 dans la région, des informations bibliographiques et des notes de lecture. L'annuaire se termine par un index alphabétique qui complète son caractère d'instrument de recherche soigné.

Maurice TANCELIN

Alvaro DEL PORTILLO, *Fidèles et laïcs dans l'Église*, traduction de l'espagnol avec mise à jour, Paris, S.O.S., 1980, 255p., 15\$.

Alvaro del Portillo est un clerc... mais pas n'importe lequel : lui-même ancien laïc (le

croirions-nous...), docteur-ingénieur des ponts et chaussées, qui garde les pieds sur terre, docteur en philosophie et lettres avec thèse en histoire, docteur en droit canon, s'il vous plaît, et théologien spécialisé dans le sacerdoce, le laïcat et les droits des fidèles, quoi de plus pertinent, il devient prêtre en 1944, secrétaire général de l'*Opus Dei* puis, en 1975, président général de cette institution animée d'une spiritualité véritablement laïque. Extrêmement compétent pour traiter de la situation juridique du fidèle et du laïc en droit canonique, il manifeste une productivité intellectuelle impressionnante, en trouvant le temps d'écrire lui-même le meilleur livre anticlérical que nous ayons eu l'opportunité de lire ! L'auteur se dresse en effet contre les abus qu'une mauvaise compréhension des responsabilités respectives des laïcs et du clergé pourrait entraîner.

On prétendait souvent qu'une période de vingt ans s'avérerait nécessaire pour tirer toutes les conséquences du concile Vatican II. Cette période de réflexion tire à sa fin. Les autorités adopteront bientôt, semble-t-il, un nouveau code de droit canon. Au cours du processus d'élaboration de ce nouveau code, Alvaro del Portillo présente, en 1969, un rapport remarquable qu'il a revu et complété depuis lors. L'édition française ne se contente pas de traduire la première édition espagnole. Elle l'améliore un peu, surtout au moyen de nouvelles références et de notes infrapaginales. Elle prépare ainsi entièrement la seconde édition espagnole qu'elle précède. En fait, elle correspond exactement, à une note infrapaginale près (la note 16, p. 228, est omise dans la seconde édition espagnole), à cette réédition qui vient tout juste de paraître. (Alvaro del Portillo, *Fieles y laicos en la Iglesia*, 2a edición, Pamplona, EUNSA, 1981, 261 p.). Il ne s'agit pas, cependant, d'une véritable refonte, dont le besoin ne se faisait pas tellement sentir. Rédigé en 1969, plutôt qu'en 1980, mais vraiment mis à jour, cet exposé assaisonné de plaidoyers scientifiques reste d'actualité avant, semble-t-il, de devenir un classique du genre.

En vertu d'une longue tradition juridique qui va d'Aristote à Perelman, l'auteur commence son étude par une analyse des termes pertinents de « fidèle » et de « laïc », selon le cas. Tous les membres de l'Église comptent parmi les fidèles, tandis que les laïcs se distinguent de la hiérarchie ecclésiastique et des religieux. Au statut de fidèle s'attachent des droits et des obligations, selon le présent code de droit canonique. L'auteur analyse cette situation juridique, il confronte les textes actuels avec l'Écriture, la tradition, la recherche canonique et surtout les textes conciliaires, afin de préciser les régimes juridiques applicables. Il souligne aussi les insuffisances juridiques qu'il remarque et il suggère les réformes jugées souhaitables.

Du statut de fidèle découle une égalité fondamentale de tous les catholiques, au-delà des particularités fonctionnelles (laïcs, prêtres ou religieux) qui peuvent entraîner divers modes d'exercice. Les droits subjectifs qui découlent de cette égalité s'identifient à une faculté d'exiger qu'il convient de protéger juridiquement. Afin d'assurer la dignité et la liberté des personnes, l'auteur préconise une déclaration expresse de leurs droits, la distinction des fonctions dans l'exercice du pouvoir, l'instauration de recours administratifs et judiciaires assurant la révision des actes juridictionnels. Dans le respect de l'autonomie des fidèles, il rappelle le rôle de la hiérarchie, bien davantage un service qu'un pouvoir. Il souligne le caractère accidentel de la fonction de suppléance du clergé que l'on identifie trop souvent à son rôle subsidiaire d'encouragement des fidèles. Soucieux d'assurer l'équilibre entre la juridiction et les charismes, attentif aux droits des individus comme à ceux de la collectivité, l'auteur joint aux droits des fidèles un devoir correspondant de la hiérarchie. Il énonce le droit des fidèles aux secours spirituels, qu'il considère comme une obligation de justice des pasteurs, plutôt qu'un devoir de charité, aussi bien au sens du positivisme juridique que selon la tradition judéo-chrétienne. À ce droit strict, l'auteur oppose une obligation, celle de subvenir

aux besoins de la hiérarchie. Toutefois, l'exercice de ce droit et de cette obligation ne dépendent pas directement l'un de l'autre, de sorte qu'un prêtre ne saurait refuser les sacrements à un fidèle qui s'abstiendrait, même à tort, de verser sa contribution ou, éventuellement, la rémunération prescrite. Le fidèle détient le droit, mais aussi le devoir d'obtenir la formation spirituelle, doctrinale, humaine et apostolique appropriée. L'auteur y inclut le droit d'étudier et d'enseigner en ces domaines jusqu'aux plus hauts niveaux, sans risque d'encourir aucune sanction pour ses opinions personnelles, sauf celles déjà censurées par le magistère. Il reconnaît ensuite le devoir d'obéissance à la hiérarchie, mais il en circonscrit soigneusement les limites : la sphère du temporel et la sphère privée. Il réaffirme le droit de chacun à sa spiritualité propre, y compris le droit au respect, à l'encouragement et même à la reconnaissance officielle. Il s'attache particulièrement au droit d'association. Il décrit le droit à l'apostolat et l'obligation purement morale qui y correspond. À cela s'ajoutent les droits de requête, à la bonne réputation, à la participation active aux actes liturgiques, au rite propre et au libre choix d'un état de vie. La section portant sur le droit à une opinion publique dans l'Église nous a paru également très judicieuse.

Alvaro del Portillo précise ensuite la notion juridique du laïc. Il définit le laïc comme un membre actif du peuple de Dieu, sans ministère officiel mais investi d'une mission ecclésiale particulière, l'animation chrétienne des structures séculières. Le laïc vit dans le monde ordinaire ; il doit s'y sanctifier et le sanctifier. Il importe absolument de distinguer chez lui les situations juridiques qui relèvent de sa qualité de citoyen d'une société, par rapport à celles qui se rattachent à sa qualité de membre de l'Église. Bien entendu, seule cette seconde catégorie concerne le droit canon, qui ne renfermera par conséquent que relativement peu de règles à lui destinées, dans un souci de reconnaître l'autonomie de l'ordre temporel. Le droit canon

reconnaît donc l'autonomie du laïc à l'égard du clergé et des autres chrétiens, dont le laïc ne doit pas nécessairement partager l'avis. Inversement, il incombe au laïc de ne pas lier le message évangélique à son opinion personnelle et de ne pas réclamer exclusivement au soutien de cette opinion l'autorité de l'Église. L'auteur reconnaît aussi au laïc le droit à sa spiritualité propre et à un apostolat sans entrave ni superstructure obligatoire. Il souligne le caractère toujours subsidiaire et strictement temporaire de la présence de la hiérarchie dans des secteurs d'activité qui relèvent de la responsabilité des laïcs. En plus de ses propres formes d'apostolat, le laïc détient la faculté de coopérer à l'apostolat de la hiérarchie, mais alors la reconnaissance officielle du mandat entraîne une surveillance accrue du mandataire par le mandant. L'auteur explique encore la capacité de conseil des laïcs ; il scrute leur faculté d'administration des biens ecclésiastiques. Il revient sur le devoir de subvenir aux besoins temporels de l'Église et sur les droits et les devoirs des laïcs quant à la formation et l'enseignement. Il traite de la capacité des laïcs quant à la transmission de la parole de Dieu et de l'exercice supplétif subsidiaire de certains ministères liturgiques. Une section brève mais bien remplie porte sur la situation juridique de la femme en tant que laïque. Un dernier chapitre expose la situation des non baptisés au regard du droit canonique, avec une attention particulière aux catéchumènes.

L'auteur a su soulever notre enthousiasme. La lecture de cette œuvre s'avère extrêmement enrichissante. Elle n'intéressera pas seulement les canonistes. Les juristes catholiques en particulier, mais aussi tous les chrétiens, y trouveront leur profit. L'auteur y jette le regard le plus lucide possible sur la situation juridique actuelle des fidèles et des laïcs. (Alvaro del Portillo se montre réaliste tant dans l'analyse de la situation actuelle, pp. 126-127 et 198 par exemple, que dans la perception des limites des réformes juridiques qu'il propose, p. 93. Ainsi, on imaginerait mal que quiconque

se prévale d'un recours en justice pour pouvoir communier hors de la messe ou pour se confesser.) Il s'attache à des textes fondamentaux et les étudie très consciencieusement, selon toutes les règles de l'art. En particulier, il excelle dans l'étude soignée de la genèse de ces textes, ainsi que la vision claire d'un contexte et d'une évolution historique. (Par exemple pp. 105-106, 147-148, 153-154 et 168). Il dégage de ces examens attentifs des démonstrations systématiques et une argumentation serrée, très difficiles à réfuter, qui projettent une impression d'équilibre. Cependant, l'auteur nous a occasionnellement laissés sur notre faim, en omettant de développer certains arguments autant que nous l'aurions souhaité. (Pp. 162-163 et 210. La section consacrée à la situation juridique de la femme, brossée très rapidement, montre la puissance de l'auteur au niveau des principes, et aussi son réalisme, sans toutefois éviter au passage quelques lieux communs controversés : p. 219, note 125 ; p. 221.) Reconnaissons aussi la qualité de la documentation de l'auteur, favorisés par sa connaissance de diverses langues.

En même temps, Alvaro del Portillo manifeste poliment, mais sans aucune complaisance, un esprit très critique. Il désire tout remettre à sa place. Il nous laisse voir un subtil sens de la mesure, mais lorsqu'il découvre un abus, une imprécision ou une lacune, il ne manque pas de les souligner d'une critique franche, charitable et constructive (par exemple pp. 113, 116, 117, 119, 131-133, 168, 177, 193-194, 208-209, 228-229). L'excellente maîtrise de sujet intéressera et, peut-être, convaincra le lecteur. Comme le plus souvent en droit canon, l'esprit dépasse ici la lettre, ce qui apportera une agréable fraîcheur aux juristes civils, généralement enfermés dans un positivisme juridique plus rigide (par exemple, sur la notion de personne juridique, pp. 235-238.). Toutefois, l'importance considérable accordée aux suggestions, moins pratiques pour le juriste ordinaire, fera parfois diminuer un peu son intérêt (p. 168 et ss.). En somme, il s'agit au fond d'une

œuvre juridique exceptionnelle, qui concerne personnellement une respectable proportion des juristes canadiens.

Quant à la forme, l'auteur n'a pas jugé opportun de suivre la tradition française du plan en deux parties. Le sujet s'y prêtait pourtant fort bien, par l'étude du statut de fidèle, d'une part, et du statut de laïc, d'autre part, ce qui, à notre avis forcément subjectif, aurait accentué, par contraste ou symétrie, la clarté de l'exposé. La culture espagnole ne recherche pas le même équilibre du plan. Nous avons néanmoins remarqué que Alvaro del Portillo traitait consciemment, et très habilement d'ailleurs, de la faculté de conseil avec le statut juridique du laïc alors qu'il nous aurait paru plus logique d'étudier cet aspect comme une conséquence du statut juridique de fidèle (pp. 192-193). La rareté des conclusions récapitulatives et l'absence de conclusion générale obligent fréquemment le lecteur à faire lui-même le point, ce qui ne va pas sans inconvénients. Des réminiscences de la langue espagnole se retrouvent naturellement au niveau de l'expression (pp. 96-97, 102-103, 144-145, par exemple), mais ce volume, généralement bien écrit, se lit aisément. Les difficultés de la traduction se rencontrent parfois, dans des phrases trop longues, obscures ou sans verbe. (Exemple à la p. 65. La traduction, généralement bonne, comporte des imperfections : pp. 144, 195.) L'absence de traduction de la plupart des citations en langues étrangères devient incommode au Canada où le latin (par exemple pp. 38, 46, 64, 196, 231-232), notamment, se perd. Remarquons toutefois que la traduction des citations les plus importantes, en note, préserve la saveur de l'original, également présenté (pp. 106-107, 226 et 229, par exemple). L'auteur utilise d'ailleurs habilement ses nombreuses notes infrapaginales, retouchées récemment (pp. 34 et 66, par exemple). À défaut d'une bibliographie, que nous aurions prise, l'index des auteurs cités rendra doublement service. Signalons encore l'excellente présentation matérielle de ce volume.

À tout considérer, nous oserions volontiers parier que cet ouvrage influencera considérablement le nouveau code de droit canon. De toute façon, il demeurera encore utile, par ses larges perspectives, après l'adoption de ce nouveau code. Enfin, canonistes ou non, tous les juristes catholiques bénéficieront d'une meilleure connaissance de leur statut. Nous n'hésitons donc pas à recommander chaleureusement cet ouvrage à tous les intéressés.

Denis VINCELETTE

Marc ANCEL et Henri MOLINES, **La protection judiciaire de l'enfant en fonction de l'évolution du droit et des institutions judiciaires**, Centre français de droit comparé, Paris, Éditions A. Pédone, 1980, 150 p. [ISBN 2-233-00078-1].

Pendant plus de trois ans, une trentaine de personnes, comprenant avocats, chercheurs, magistrats, médecins psychiatres, psychologues et travailleurs sociaux, composant la Commission de recherche chargée d'étudier la protection judiciaire de l'enfant et la cohésion de la famille se sont réunies régulièrement à l'initiative et sous la présidence de M. Marc Ancel dans les locaux du Centre français de droit comparé. Ce groupe informel avait été constitué à la suite de travaux préparatoires conduits pendant plusieurs années par quelques spécialistes,

notamment des magistrats de l'ordre judiciaire ayant une grande pratique du droit de la famille.

Ce groupe s'était donné comme mandat de rechercher comment, dans la pratique du Palais, se réalisait la protection judiciaire de l'enfant depuis les grandes Ordonnances de 1945 et de 1958. Ce groupe de recherche voulait également déterminer quels problèmes concrets cette protection judiciaire de l'enfant pouvait susciter dans son élaboration quotidienne.

On trouvera dans le présent ouvrage le premier résultat de cette recherche ou plus exactement encore peut-être, d'une réflexion collective sur quelques-uns des aspects typiques de cette démarche pluridisciplinaire. L'ouvrage est essentiellement axé sur des problèmes civilistes.

Dans une introduction à cet ouvrage, Henri Molines expose le sens, la partie et les directions de cette enquête ainsi que les méthodes de travail de la Commission. Dans un premier chapitre Gaston Fédou en présente ensuite un historique qui s'ouvre sur des perspectives d'avenir. À la suite de ces deux exposés introductifs, on trouvera des communications de spécialistes avertis et des résumés ou des synthèses de discussions portant sur deux grandes questions; d'abord l'enquête sociale, dont l'enfant est l'objet essentiel, puis l'enfant dans la procédure de divorce où sa protection doit être assurée au regard de l'évolution et des aspects nouveaux de l'institution.

Ann ROBINSON